

**LE GRAND**  
Espace Aliénor  
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

## DELIBERATION DD2025\_015

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	59
Votants	75
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 14 février 2025

**LE 20 février 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### VALIDATION DES SCHÉMAS DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - LA CHAPELLE GONAGUET - MANZAC SUR VERN - LA DOUZE - CENDRIEUX

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD, Mme RENAUD

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. PROTANO, M. REYNET, M. TALLET, M. BELLOTEAU, Mme LANDON

#### POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à Mme FAURE  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT  
M. MARC donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. DELCROS donne pouvoir à M. LAVITOLA  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme MARCHAND  
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX  
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO  
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC  
M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. MOTARD

## VALIDATION DES SCHÉMAS DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - LA CHAPELLE GONAGUET - MANZAC SUR VERN - LA DOUZE - CENDRIEUX

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'en décembre 2024, quatre études diagnostiques des systèmes d'assainissement se sont clôturées pour les communes suivantes :

- La Chapelle Gonaguet.
- Manzac-sur-Vern.
- La Douze.
- Cendrieux.

Que le but de ces études est de connaître au mieux le fonctionnement actuel des réseaux, d'analyser la qualité de collecte des abonnés et de transfert des effluents aux stations d'épuration au regard de leurs capacités respectives et enfin, d'identifier les enjeux du milieu naturel en lien avec les aspects réglementaires. Il s'agit également de vérifier la cohérence des projets de développement des communes en cours avec les capacités des stations d'épuration existantes.

Que ces études qui se sont déroulées sur 2 années ont permis d'établir pour chaque commune un schéma directeur d'assainissement.

Que ces schémas hiérarchisent les investissements à mener par le Grand Périgueux pour améliorer la collecte et le traitement des eaux usées. Les principaux travaux visent à réduire la collecte d'eaux claires parasites dans les réseaux (eaux de nappes ou eaux pluviales) et à planifier le renouvellement d'installations vieillissantes.

Présentation des schémas directeurs d'assainissement :

- La Chapelle Gonaguet :

	Priorité 01 0 à 3 ans	Priorité 02 4 à 6 ans	Priorité 03 7 à 10 ans
Réhabilitation réseau	5 000 €	/	/
Postes de refoulement	10 000 €	/	/
Station d'épuration	250 000 €	/	/
TOTAL (€ HT)	265 000 €	/	/

Remarques :

Au vu de la vétusté des ouvrages et équipements de la station d'épuration actuelle et des difficultés de gestion des eaux traitées, il est nécessaire d'étudier la construction d'une nouvelle station d'épuration. Les conclusions du schéma directeur d'assainissement privilégie une station d'épuration par filtres plantés de roseaux d'une capacité de 175 équivalents-habitants.

- Manzac-sur-Vern :

	Priorité 01 0 à 3 ans	Priorité 02 4 à 6 ans	Priorité 03 7 à 10 ans
--	--------------------------	--------------------------	---------------------------

Réhabilitation réseau	40 000 €	80 000 €	
Postes de refoulement	/	/	
Station d'épuration	5 000 €	/	/
<b>TOTAL (€ HT)</b>	<b>45 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>5 000 €</b>

Envoyé en préfecture le 17/03/2025  
 Reçu en préfecture le 17/03/2025  
 Publié le 5 000 €  
 ID : 024-200040392-20250220-DD2025\_015-DE

#### Remarques :

Réseau : Réhabilitation réseau secteurs avenue des Résistants et route des Huiliers (priorité 01) -

Rues des Demoiselles Desmond et Gaston Peypelut (priorité 02)

Station d'épuration : renouvellement des vannes.

- La Douze :

	Priorité 01 0 à 3 ans	Priorité 02 4 à 6 ans	Priorité 03 7 à 10 ans
Réhabilitation réseau	10 000 €	/	30 000 €
Postes de refoulement	/	/	/
Station d'épuration	/	/	/
<b>TOTAL (€ HT)</b>	<b>10 000 €</b>	<b>/</b>	<b>30 000 €</b>

#### Remarques :

Réseau : Réhabilitation réseau secteur en amont de la station d'épuration.

- Cendrieux :

	Priorité 01 0 à 3 ans	Priorité 02 4 à 6 ans	Priorité 03 7 à 10 ans
Réhabilitation réseau	30 000 €	2 000 €	/
Postes de refoulement	/	1 000 €	/
Station d'épuration	/	/	/
<b>TOTAL (€ HT)</b>	<b>30 000 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>/</b>

#### Remarques :

Réseau : Réhabilitation réseau secteur en amont du poste de refoulement.

Qu'il est donc proposé de :

- planifier ces opérations dans le programme prévisionnel d'investissement du service assainissement du Grand Périgueux.
- Lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction d'une nouvelle station d'épuration du système d'assainissement de la Chapelle Gonaguet.

Que dans ce cadre d'intervention, l'Agence de l'eau Adour Garonne et le Conseil Départemental sont susceptibles d'apporter une participation financière.

Qu'il est proposé de soumettre une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre du 12<sup>ème</sup> programme pour réaliser ces investissements d'optimisation des systèmes d'assainissements listés ci-dessus.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

DD2025\_015  
*SLO*

ID : 024-200040392-20250220-DD2025\_015-DE

- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre du 12ème programme ;
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 17/03/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 17/03/2025	Périgueux, le 17/03/2025
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE 	Le Président  Jacques AUZOU 